



Impôts sur mes revenus à acquitter

Par **SERRES henri**, le **04/01/2012 à 12:19**

Bonjour, je suis résident permanent à Madagascar ou j'exerce un travail rémunéré. Mes revenus sont imposés localement et je n'ai pas de charges familiales dans ce pays. J'ai mon épouse à charge qui réside en France. Je perçois une retraite en France, je n'ai pas d'autres revenus, je paye mes impôts sur ces revenus en France.

QUESTION:

Puis-je virer une partie de mes revenus imposés perçus à Madagascar sur mon compte bancaire en France sans que cela n'ait des conséquences sur le montant de mes impôts que j'acquies en France.

Merci de bien vouloir me préciser la marche à suivre.

Mon tel: *Ne pas indiquer de n° de tél sur les forums*)

Par **francis050350**, le **20/01/2012 à 13:32**

Bonjour ,

Tout d'abord il faudrait connaître votre statut fiscal . Etes vous résident fiscal à Madagascar et votre femme résidente fiscale en France . Etes vous séparé de biens ? Etes vous séparés ?

Dans le cas ou vous seriez résident fiscal à Madagascar et séparé de biens avec votre épouse , vous êtes obligatoirement imposés séparément et vous pouvez librement transférer des fonds en France (sauf réglementation malgache à voir)

Dans le cas ou vous n'êtes pas séparés de biens et non séparés de fait , et en fonction de la convention internationale , vous êtes taxable en France pour vos revenus mondiaux y compris malgaches , mais l'impôt payé à l'étranger vient en déduction de l'impôt en France soit par

crédit d'impôt soit par le taux effectif